

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de CHARRON, le vingt deux 2008 à 20 H 30, sous la présidence de monsieur Jean-François FAGET, Maire.

PRESENTS : Mr Jean-François FAGET - Mr Jean-Claude MARIONNEAU - Mr Jérémy BOISSEAU
Mr Jacqy BAREAU - Madame Catherine COUSIN – Mr Serge DALLET - Mme Sandrine
MARTIGNON - Mr Christian GIRAUDET - Mme Anne BOUCLAUD - Mr Jean-François
RAYMOND - Mr Louis GUINAUDEAU - Mr Patrick ROBERGEAU - Mme PELAEZ-
CABRERA Christelle - Mr Jean-Philippe COLAS - Mr Jean-Claude JARNY – Mr Hugues
GASTOU - Mr Jean-Marc MIALARET

ABSENTS EXCUSES : Mme Martine BOUTET (*procuration à Mr Jérémy BOISSEAU*) - Mr Hervé
HENNEQUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christelle PELAEZ-CABRERA

Date de la convocation : 15/05/2008

ORDRE DU JOUR :

- 1° - LIGNE DE TRESORERIE
renouvellement du contrat
- 2° - MAISON DES ASSOCIATIONS
indemnisation infiltrations d'eau
- 3° - NATATION SCOLAIRE
approbation des tarifs 2008
- 4° - LOTISSEMENT « Le Cheval Blanc »
intégration des parties communes
- 5° - CENTRE DE LOISIRS
convention juillet 2008
- 6° - HABITATS 17 –LOGEMENTS PLACE HIPPOLYTE CONTOT
modification du bail emphytéotique
- 7° - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
désignation des commissaires titulaires et suppléants
- 8° - DOSSIERS DE RETRAITE DES AGENTS TERRITORIAUX
convention avec le centre de gestion
- 9° - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS D'AUNIS
avis du Conseil
- 10° - INFORMATIONS DIVERSES
présentation des travaux des commissions
sites Natura 2000 en mer
contrat de restauration et d'entretien de la zone humide du marais poitevin
présentation du parc interrégional du marais poitevin
- 11° - QUESTIONS DIVERSES

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire débute la séance par l'annonce de deux accidents mortels qui endeuillent la commune :

- le 14 mai, un chien qui divaguait a percuté une moto. Le conducteur est mort des suites de ses blessures.

- le 20 mai, entre Esnandes et Charron, un automobiliste a perdu le contrôle de sa voiture et a percuté mortellement un poteau.

I. RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

L'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'une banque, permet à la collectivité de bénéficier de fonds lorsqu'un décalage survient entre l'encaissement de ses recettes et le paiement de ses dépenses.

Le montant maximum des crédits nécessaires pour pallier ces déficits ponctuels s'élève à 50 000 €.

La commune a bénéficié de ces fonds exceptionnels du 1^{er} août 2005 au 02 juin 2006.

Comme le contrat arrive à échéance, le Maire demande l'autorisation de le reconduire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **décide** de renouveler à compter du 17/07/2008 le contrat d'ouverture de crédit d'un montant de **50 000 €** conclu auprès de DEXIA CLF Banque selon les conditions suivantes :

- durée : 12 mois
- index des tirages : EONIA

- taux d'intérêts : index + marge de 0.50%
 - périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
 - frais d'engagement : 150 €
- **autorise** le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec DEXIA CLF Banque
- **autorise** le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de DEXIA CLF Banque.

II. INDEMNISATION DES INFILTRATIONS D'EAU A LA MAISON DES ASSOCIATIONS :

Considérant les infiltrations d'eau constatées de manière récurrente à la Maison des associations (hall et local poterie),

Considérant l'incapacité de l'entreprise ARTIBAT chargée des travaux, à trouver les causes de ces fuites d'eau et donc à les endiguer,

la responsabilité décennale de l'entreprise a été mise en jeu. Les assurances des deux parties : commune et entreprise ont fait appel à des experts. Il ressort de leurs conclusions, les malfaçons suivantes :

- Dans le hall : les joints debout ne sont pas étanches
La couverture en zinc doit être reprise. Coût : 5 701 €
- Dans le local poterie : certaines soudures sont défectueuses sur le chéneau
les soudures défectueuses doivent être reprises. coût : 670 €

Ainsi l'indemnité au titre de l'assurance décennale s'élève à **6 371 €**.

Le conseil doit statuer sur cette indemnisation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** les conclusions des experts
- **autorise** les travaux préconisés
- **accepte** l'indemnisation de 6 371 €.

III. NATATION SCOLAIRE

Tous les ans, à compter du 1^{er} juin, les enfants de l'école maternelle (GS) et de l'école élémentaire fréquentent deux fois par semaine la piscine d'Esnandes.

C'est le personnel enseignant entouré de parents qui organise les activités afin de familiariser les enfants à l'eau. Un maître nageur assure la sécurité.

La participation par élève est fixée à 23,50 €. Elle comprend le salaire du maître nageur et le transport en autocar. En 2007 cette participation s'élevait à 23,10 €, soit moins de 2% d'augmentation.

Le Conseil doit délibérer sur la poursuite de cette activité aux nouvelles conditions tarifaires.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **accepte** les nouveaux tarifs de la piscine municipale d'Esnandes, soit **23,50 €** par enfant pour la saison 2008.

IV. INTEGRATION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT « LE CHEVAL BLANC »

Le lotissement « Le Cheval Blanc » approuvé par arrêté municipal en date du 28 mars 2003 est achevé depuis le 10/05/2006.

Le 23/04/2008, les co-lotis ont demandé la rétrocession des réseaux et espaces verts dans le domaine public communal. Soit,

- voirie dénommée rue du Cheval Blanc : 2 187 m²
- espaces verts : 501 m²
- terrain transformateur : 78 m²

Le conseil Municipal doit délibérer sur cette incorporation, au regard du bon état des parties communes.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** la rétrocession dans le domaine public communal des espaces décrits ci-dessus
- **autorise** le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître AUDIBERT, notaire à Chatelaillon.

V. CENTRE DE LOISIRS – CONVENTION

Le Centre de loisirs est organisé par le centre social de Marans. Il fonctionnera à Charron du vendredi 04 juillet au vendredi 1^{er} aout inclus et accueillera environ 44 enfants âgés de 6 à 12 ans.

Pour favoriser ce service à Charron, la commune s'engage à :

- assurer une garderie le matin de 7 h 15 à 8 h 30

- mettre gracieusement à la disposition du centre social un agent communal chargé de la restauration
- prêter gracieusement des locaux scolaires.

Une convention conclue entre les Directrice des écoles, le centre social et la Mairie règle les modalités de cette organisation.

Le Maire demande l'autorisation de la signer.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** les termes de la convention
- **autorise** le Maire à la signer.

Les conseillers sont unanimes : à quand le centre de loisirs à Charron les mercredis et petites vacances ?

Monsieur GASTOU Hugues, Président du centre socio-culturel de Marans, répond que ce projet est à l'étude en partenariat avec la CDC.

VI. MODIFICATION DU BAIL EMPHYTHEOTIQUE CONCLU AVEC HABITAT 17

Le 1^{er} janvier 2003, un bail emphytéotique a été conclu entre la commune et HATITAT 17 pour une durée de 55 ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2058.

Ce bail concerne un terrain communal de 1 379 m2 sur lequel HABITAT 17 a construit 7 pavillons individuels ainsi qu'une voirie.

S'agissant de la voirie, le bail stipule « la commune fera son affaire personnelle de l'entretien des espaces publics dépendant des constructions, en particulier la voirie, les espaces verts et divers réseaux. »

Néanmoins Habitat 17, souhaite sortir du bail les espaces communs. Cet organisme prend à sa charge les frais de bornage et d'acte notarié nécessaires à cette opération. La commune doit cependant donner son accord.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** que le bail emphytéotique conclu avec Habitat 17 soit modifié par la rétrocession à la commune de la voirie et espaces communs des logements situés Place Hyppolite Cointot
- **autorise** le Maire à signer l'avenant modificatif.

VII. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La commission communale des impôts directs se réunit chaque année pour donner son avis sur les évaluations et classements des propriétés bâties et non bâties proposés par les services fiscaux à l'occasion des permis de construire et déclaration de travaux.

Elle se compose de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants nommés par le directeur des services fiscaux sur proposition du Conseil Municipal.

Cette désignation s'opère sur une liste de 32 personnes (double de l'effectif légal) représentatives de l'ensemble des contribuables de la commune.

Deux personnes devront être domiciliées en dehors de la commune.

Les membres du conseil proposent :

Mesdames et Messieurs : DALLEY Jacques – ANNEREAU Michel – FILLONNEAU Angélique
 RICHARD Pierre – RIGUET Michel – MARIONNEAU Jean-Claude – GIRAUDET Sébastien
 RABILLER Francis – ROBERGEAU Patrick – AUTIN Bernard - MERCIER Guy – DALLEY Serge
 GIRAUDET Christian – GASTOU Hugues – JARNY Jean-Claude – RAYMOND Jean-François
 MIALARET Jean-Marc – BOISSEAU Jérémy – BAREAU Jacquy – COUSIN Catherine
 GUINAUDEAU Louis – PELAEZ-CABRERA Christelle – BOUCLAUD Anne – MARTIGNON Sandrine
 COLAS Jean-Philippe – BENOIT Hugues – BOUTET Martine – HENNEQUIN Hervé – TEXIER Joël
 PETIT Yannick – DESPREY Marc – FERRE Guy.

VIII. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le centre de gestion met à la disposition des collectivités un service payant concernant le traitement des dossiers de retraite des agents relevant de la CNRACL. Ce n'est pas une obligation. Chaque collectivité peut traiter en direct avec la caisse de retraite. Néanmoins, du fait de la complexité des carrières pour certains salariés et afin d'éviter tout risque d'erreur préjudiciable aux agents, le Maire propose de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** les termes de la convention
- **autorise** le Maire à la signer.

IX. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS D'AUNIS

Mr DULPHY Joël membre titulaire du comité syndical en charge du dossier,
Madame Nathalie GUERY chargée des dossiers études habitat paysage et urbanisme,
ont présenté jeudi 24 avril à la Mairie le projet de SCOT.

Ce document qui s'impose aux collectivités constituant le Pays d'Aunis, définit les grands principes en matière de développement urbain et économique, de préservation des paysages, de déplacements, de lutte contre les pollutions.

L'avis demandé aux communes est facultatif. Néanmoins les membres du pays d'Aunis sont sensibles à toutes les observations.

Il est demandé aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le projet présenté.

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, donne un **avis favorable** au projet de SCOT du Pays d'Aunis arrêté le 13/12/2007 par délibération du Comité Syndical.

X. INFORMATIONS DIVERSES :

PRESENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS :

COMMISSION COMMUNICATION : vendredi 18 avril – vendredi 16 mai

Ses membres proposent deux moyens de communication : sur papier et sur le Net

1°) sur papier :

- information de 4 pages distribuée dans les boîtes aux lettres. Impression en noir et blanc. Il sera fait état des décisions du conseil municipal, des travaux en cours et de toutes informations liées à la vie du village. Une page sera réservée aux associations.
- Saisie et mise en page des articles par Mme LAUMIERE
- impression par l'imprimerie MINGOT à Marans.
- Diffusion tous les trimestres
- 1^{ère} diffusion au mois de juin

2°) sur le Net :

- Le blog est préféré au site internet. Il est jugé plus interactif et plus simple de mise en place.
- Il sera accessible via charron.fr

COMMISSION CADRE DE VIE :

jeudi 03/04 présentation du projet d'un cheminement piétonnier et cycles Esnandes/Pont du Brault. Deux représentants du Conseil Général ont fait part de l'état d'avancement des acquisitions foncières nécessaires pour établir un sentier de randonnée. Pour certains propriétaires les acquisitions sont encore au stade des négociations.

Ce projet est pris en charge dans son intégralité par le Département. Néanmoins son élaboration sera longue en raison des études à réaliser. Toutefois la commune peut engager elle-même les travaux, sur son domaine. Dans ce cas, le Département apportera sa contribution à hauteur de 60 % de la dépense. Une participation du Pays d'Aunis est possible dans le cadre du contrat de territoire.

Mardi 08/04 et mercredi 30/04/2008 Sur l'initiative de Monsieur Jérémy BOISSEAU, les membres de la commission acceptent l'idée d'une fête communale intitulée « La rando du village » prévue samedi 14 juin à 12 H 00.

But : permettre aux habitants du village de se rencontrer à travers un parcours de découverte de la nature environnante et des produits du terroir

Principes :

Les habitants seront transportés jusqu'à à un point donné dans des charrettes. Le repas et la vente de produits fermiers se dérouleront à la ferme Manceau. Les producteurs s'engagent à faire payer le pique-nique des villageois au prix coutant. Un parcours qu'il convient de tester préalablement conduira les villageois à la découverte du littoral et des marais environnants.

Organisation du pique-nique:

Chaque artisan doit proposer des produits susceptibles de constituer un repas pique-nique

Le prix du repas est fixé forfaitairement à 8 €.

La commune prend en charge :

- Les frais de publicité. C'est la chambre d'agriculture qui imprime et duplique les 900 tracts et affiches (10) ainsi que les panneaux « arrêt tracteur » pour le ramassage des villageois.
- Les assiettes/couverts/verres en plastique/plateaux/serviettes en papier
- L'installation des plateaux et tréteaux
- La distribution des tracts
- Les chips/le pain

La salle des fêtes est réservée pour cette journée : solution de repli en cas de mauvais temps.

Monsieur BOISSEAU doit réunir les producteurs pour déterminer avec eux les modalités pratiques de cette journée. Sont concernés :

Mr RABILLER Francis pour la volaille

Melle PETIT Adeline pour le mouton

Mr GIRAUDET Sébastien pour le miel

Les Ets ARRIVE (VIROLLET) pour le vin et l'eau

Mr FERRAND pour les moules

Monsieur BOISSEAU réserve des plateaux et des tréteaux à Marans et Esnandes

Le tract a été rédigé par messieurs FAGET et BOISSEAU.

Le parcours a été testé samedi 03/05.

Monsieur BOISSEAU présente la maquette du tract imprimé par la Chambre d'Agriculture.

Le Maire précise que l'assurance de la collectivité couvre le transport en charrettes organisé par les agriculteurs.

COMMISSION VOIRIE ET RESEAUX : lundi 05 mai

Les membres de la commission ont recensé les travaux à faire, soit :

Rue de Retz : remise en état du pluvial

Rue de la Laisse : sera refaite lorsque la rue de La Rochelle sera terminée. Les travaux comprendront les trottoirs, bordures, enrobé, aménagement de parkings. Il sera nécessaire d'associer les riverains à ce projet pour qu'ils contribuent à l'embellissement de cette rue, notamment par l'enlèvement des tôles qui délimitent leur propriété.

Lotissement La Bertinière : bloquer la ruelle par des cerceaux afin de protéger sa sortie. Néanmoins il convient de demander conseil à un agent de la DDE (Mr TURPEAU) sur les distances à respecter afin de ne pas pénaliser les secours en cas d'intervention des pompiers.

Rue du Bas Bizet : faire un aménagement en maçonnerie pour retenir la terre d'une propriété plus haute que le niveau de la rue.

Refaire le busage du pluvial pour éviter son passage dans une propriété privée.

Rue Paul Bourgeon : refaire trottoirs, bordures, enrobé

Rue des Jardins : faire un aménagement pour délimiter proprement le domaine public

Chemin entre l'église et le cimetière : le mettre en service en collaboration avec la commission cadre de vie. La commission voirie propose que ce sentier soit réservé aux piétons, vélos et convois funéraires.

Place Fradin : il est proposé son aménagement en collaboration avec la commission cadre de vie

Place de l'église : les bordures autour des arbres doivent être refaites.

Rue du 14 juillet : mettre un timbre fleuri dans son avancée.

Monsieur TURPEAU (agent de la DDE) sera consulté pour l'estimation des travaux.

COMMISSION BATIMENTS : mercredi 07 mai

Monsieur BAREAU présente sur place les travaux à réaliser à la salle des fêtes.

Ces travaux étaient déjà programmés en 2007 pour un montant de 107 419 €. Cependant ils n'ont pu se réaliser en raison de l'occupation ininterrompue des locaux.

Pour qu'il n'en soit pas de même cette année, la salle des fêtes ne sera pas louée du 1^{er} septembre au 15 octobre.

Ces travaux concernaient à l'origine : le changement des ouvertures, l'abaissement du plafond et le ravalement extérieur. Monsieur BAREAU propose que le ravalement ne se fasse pas au bénéfice de la peinture intérieure. Toutefois, en fonction des projets des autres commissions et de la situation budgétaire, le ravalement pourra être exécuté dès cette année. Pour être aux normes, un sanitaire pour personnes handicapées sera créé.

Les devis ont été réactualisés :

- Ouvertures : 36 540 €
- Plafonds : 34 362 €
- Electricité : 12 670 €
- Couverture à traiter en urgence : 5 190 €
- Peinture intérieure : ? un troisième devis est en attente
- Plinthes à changer :

Soit, à ce jour un reste de crédits à disposer de : 17 184 €

Est évoqué l'état des tables. Monsieur BOURGEOIS décrit un modèle pratique et solide qu'il a déjà testé. Il cherchera sur catalogue sa référence pour permettre aux membres de la commission d'apprécier les qualités décrites.

A) SITES NATURA 2000 EN MER

Les membres du Conseil prennent connaissance du dossier « sites Natura 2000 en mer » parvenu en Mairie fin avril 2008. Ce sont des secteurs situés au large des côtes françaises réservés à la protection des oiseaux et espèces marines ainsi que leurs habitats. La commune de Charron n'est pas directement concernée. C'est donc à titre d'information que le plan des zones de protection est communiqué.

B) CONTRAT DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA ZONE HUMIDE DU MARAIS POITEVIN (CREZH)

Monsieur le Maire informe les conseillers que le syndicat mixte de coordination hydraulique du nord Aunis souhaite la mise en place d'un contrat de restauration et d'entretien de la zone humide du marais poitevin. La commune de Charron est directement concernée.

Préalablement à la mise en place de ce contrat une enquête publique doit être organisée. Elle se déroule du 19/05 au 19/06/2008. Le dossier est consultable dans les Mairies de Andilly, Esnandes, Longèves, Marans, Saint-Jean de Liversay et Taugon. Selon un calendrier défini, le commissaire enquêteur tiendra une permanence dans ces communes pour recevoir les observations.

C) PRESENTATION DU PARC INTERREGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Monsieur Boris SALLAUD présente le Parc interrégional du marais poitevin qui est un syndicat regroupant 75 communes constituant le marais poitevin. C'est un établissement public qui a pour tâche de soutenir et favoriser les projets inscrits dans un contrat de territoire.

Son comité syndical regroupe des représentants régionaux, départementaux et communaux, soit 194 membres. Pour Charron, Mr BOISSEAU Jérémy est délégué titulaire ; son suppléant est Mr JARNY. Le comité syndical élit parmi ses représentants les 18 membres constituant le Bureau.

Cette structure au service des collectivités apporte son soutien au développement de l'économie locale. Elle peut participer aux projets urbains de l'esquisse jusqu'à leur réalisation, en passant par la recherche de financements. Elle est également le faire valoir du patrimoine naturel. D'ailleurs, dans ce cadre l'école du Marais a permis d'organiser un échange entre l'école de Charron et l'école de Frontenay Rohan Rohan.

Ce mandat municipal étant consacré à l'amélioration du cadre de vie, le parc se met à notre disposition pour nous y aider.

Quant au label, il représente un enjeu important puisqu'il est synonyme de financements prioritaires et de maintien de la structure pendant 12 ans.

Monsieur JARNY manifeste son hostilité au Parc pour les restrictions qu'il impose aux chasseurs et aux pêcheurs.

Monsieur SALLAUD se veut rassurant. Le Parc n'entraîne pas de contraintes supplémentaires.

D'ailleurs les chasseurs sont des partenaires actifs et conciliants puisqu'ils ont participé à la rédaction de sa chartre.

Monsieur JARNY n'en est pas pour autant rassuré.

XII. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

CIMETIERE : Monsieur DALLET Serge exprime son inquiétude sur le peu de places disponibles qu'il reste à ce jour.

Le Maire répond que l'agrandissement est prévu. La commune dispose d'un terrain qui jouxte le cimetière existant. Son aménagement interviendra le moment venu.

DECHETTERIE : les travaux se poursuivent. Elle devrait être opérationnelle le 1^{er} juillet.

TRAVAUX RUE DE LA ROCHELLE : les travaux de raccordement du réseau téléphonique aux habitations sont toujours en attente. L'entreprise se fait désirer. Lorsque les raccordements seront terminés, les poteaux téléphoniques seront enlevés. Quant à la couche de roulement, elle devrait être refaite en 2009 par le Département.

DIVAGATION DES CHIENS : c'est un fléau à Charron. Les propriétaires n'ont pas conscience que la divagation de leur animal favori sur la voie publique peut provoquer des accidents. Une information sera prochainement diffusée pour sensibiliser les charronnais à ce problème et les mettre face à leurs responsabilités.

MANQUE DE CIVISME : les sens interdits rue Pasteur et rue des Maurines ne sont pas respectés

FIN DE LA SEANCE : 23 H 15

Jean-François FAGET

Jean-Claude MARIONNEAU

Jérémy BOISSEAU

Jacquy BAREAU

Catherine COUSIN

Serge DALLET

Sandrine MARTIGNON

Christian GIRAUDET

Anne BOUCLAUD

Jean-François RAYMOND

Christelle PELAEZ-CABRERA

Jean-Philippe COLAS

Jean-Claude JARNY

Hugues GASTOU

Jean-Marc MIALARET